

PETITS ETABLISSEMENTS ET SECTEUR NON STRUCTURE A ABIDJAN
Un dénombrement par le fichier des patentes municipales

par Xavier OUDIN*

I - LE DENOMBREMENT DES PETITS ETABLISSEMENTS A ABIDJAN PAR LES PATENTES MUNICIPALES

a) Description des patentes municipales

Les taxes forfaitaires des commerçants et artisans sont un impôt ancien institué par l'administration coloniale, impôt qui existait sur tout le territoire de l'A.O.F. La taxe actuelle, couramment appelée "patente municipale", est collectée par les communes auprès des artisans et commerçants qui ne sont pas inscrits sur le rôle des contributions directes. C'est la réforme des finances municipales en 1981 (consécutive à la création des communes) qui a entraîné le développement de cette taxe dont le produit alimente en partie les budgets municipaux.

La patente municipale proprement dite ne touche que des établissements fixes (ou sédentaires) ayant pignon sur rue. Ce sont les ateliers d'artisans (menuisiers, tailleurs et autres), les petits services (coiffeurs, photographes, . . .) et les multiples échoppes de commerçants qui sont ainsi taxés.

* X. OUDIN est économiste à l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM).

Ces activités se caractérisent par leur local, ce qui signifie qu'elles sont visibles, et même souvent signalées par une enseigne, et que d'autre part elles ont un minimum de capital ou de stock qui doit être mis à l'abri et enfermé la nuit. Pour cette raison, on peut considérer l'existence d'un local comme un critère qui les distingue des activités de rue ou de marché.

Il existe d'autres taxes municipales pour des activités qui n'entrent pas dans la définition ci-dessus. Tout d'abord, les activités sises sur les marchés ainsi que certaines activités de rues non itinérantes (par exemple les vendeuses de plats préparés à la sortie des bureaux ou des usines) acquittent des taxes de place quotidiennement. Les charrettes à bras sont immatriculées dans les mairies et sont soumises à une taxe particulière, les colporteurs doivent avoir une licence pour exercer, etc.

Nous nous intéresserons ici plus particulièrement aux patentes municipales proprement dites, qui touchent les établissements "localisés" (cet impôt est le seul impôt direct qu'ils acquittent), dans la mesure où la collecte de cette taxe apporte une information sur un monde par ailleurs très mal connu statistiquement.

L'unité imposable est l'établissement. La définition correcte d'une telle unité pose le même problème aux collecteurs de taxes qu'aux enquêteurs lors d'opérations de recensement. En effet, il est fréquent que plusieurs travailleurs indépendants partagent le même local (justement pour diviser les frais de location et de patente), ce qui constitue normalement autant d'établissements. La question peut être beaucoup plus complexe lorsque subsistent des liens hiérarchiques entre différents patrons, liens dus à l'ancienneté, à l'âge ou à l'organisation sociale de la communauté. De plus, des ouvriers peuvent être semi-indépendants, c'est-à-dire travailler dans certains cas pour un patron (comme salariés ou tâcherons) et dans d'autres cas agir comme indépendants, en prenant leurs propres commandes. Ces ouvriers peuvent même avoir la responsabilité de leurs propres apprentis.

Les collecteurs résolvent ce problème en fonction de leur connaissance des lieux, laquelle est nettement supérieure à celle des enquêteurs (les collecteurs connaissent chaque responsable d'établissement). Toutefois, dans certains cas, le montant de la patente est lié à la taille de l'établissement. Il en est ainsi pour les commerces, mais aussi pour les tailleurs, dont la patente est proportionnelle au nombre de machines. Dans ces cas,

le collecteur n'aura pas à s'interroger sur l'indépendance des divers travailleurs dans un même local, mais appliquera un tarif en fonction du nombre total de machines. Nous n'avons pas, dans cette étude, approfondi cette question, en établissant des croisements entre le montant de la patente et d'autres variables, parce que les pratiques de détermination de l'assiette semblent varier d'une commune à l'autre.

b) Le dénombrement des patentes municipales

Le dénombrement des patentes municipales à Abidjan a eu lieu en 1983 dans les dix communes de la ville et concernait les relevés des patentes municipales de l'année 1982. Trois personnes ont été employées pendant deux mois pour faire ce travail (à quoi s'ajoutent les délais de traitement manuel et de vérification) (1). Ce recensement a été réalisé par l'administration et n'a entraîné aucune dépense supplémentaire.

Le travail consistait à dépouiller les talons des fiches des patentes conservés dans les mairies. Dans certaines mairies, les renseignements concernant chaque établissement étaient reportés sur un grand cahier, ce qui facilitait la tâche. En fait, les collecteurs de taxes nous ont beaucoup aidés, en signalant certaines erreurs ou omissions sur les fiches, et en fournissant des renseignements supplémentaires.

Les renseignements disponibles sur chaque établissement sont peu nombreux : activité (assez précisément mentionnée, sauf en ce qui concerne les commerces) et quartier d'exercice de l'activité, sexe, âge et nationalité du responsable de l'établissement (ces derniers renseignements n'étant pas toujours disponibles). D'autre part, la patente municipale étant collectée mensuellement, il était possible de déterminer la durée d'exercice dans l'année pour certaines activités qui n'avaient pas fait l'objet de relevés durant toute l'année, mais la difficulté de traitement manuel d'une telle variable (après quelques essais) et l'incertitude sur l'homogénéité de ces relevés dans les diverses communes nous y ont fait renoncer.

(1) Les résultats complets ont été publiés en avril 1984 : Ministère de l'Industrie : "Recensement des patentes municipales à Abidjan, 1982 ; présentation des résultats". Ce travail a été réalisé avec la collaboration de MM. Kanga KOMENAN et M'BALOUA Marcel. Les chiffres présentés ici sont extraits de cette publication.

La durée de l'activité a posé un problème qui, s'il n'a pas été résolu de manière satisfaisante lors de cette première expérience, peut déboucher sur des solutions intéressantes. En effet, lorsque l'on dénombrait des établissements ayant acquitté la patente les premiers mois de l'année dans une commune, et des établissements ayant acquitté la patente les derniers mois de l'année dans une autre commune, il y avait un risque de compter deux fois un même établissement qui aurait pu déménager. D'une façon plus générale, ce système de comptage ne permettrait pas de connaître le nombre d'établissements à un moment donné, mais le nombre d'établissements ayant exercé à un moment ou un autre de l'année. Le problème se pose de la même façon que pour les statistiques d'inscriptions aux agences pour l'emploi par exemple, lorsque l'on n'est pas en mesure de dénombrer les placements.

Il a été possible de déduire les établissements qui avaient déclaré la fin de leur activité dans les premiers mois de l'année ; mais de nombreux établissements ne s'acquittent pas de cette formalité normalement obligatoire. La solution adoptée a finalement été d'écouter les observations des collecteurs qui étaient à même de dire si un établissement avait fermé, ou s'il y avait seulement un retard dans le report des informations sur les fiches (cas le plus courant). Le problème, qui se posait pour un nombre restreint d'établissements, n'a donc pas été résolu sur le fond, mais les résultats actuels ne sont pas beaucoup affectés par ce biais.

Une amélioration de la saisie et du traitement des renseignements contenus dans les patentes municipales pourrait fournir une information tout à fait intéressante et inédite sur les flux mensuels de création et de disparition des établissements, flux que les recensements exhaustifs d'établissements ne peuvent reconstituer qu'imparfaitement.

L'information majeure fournie par le recensement des patentes municipales est bien entendu le nombre d'établissements pour chaque activité par commune. Il faut donc s'interroger sur l'exhaustivité d'une telle opération.

Tout d'abord, rappelons que les patentes municipales ne touchent qu'une certaine catégorie d'établissements. La délimitation en est toujours délicate à la marge, comme dans toute catégorisation (nous verrons plus bas l'intérêt des patentes municipales pour la catégorisation). Mais dans cette catégorie d'établissements, peut-on considérer que le

recensement des patentes municipales est exhaustif ? D'une façon générale, l'expérience a montré que ce sont les mêmes types d'établissements qui échappent à ce recensement administratif qu'aux recensements statistiques réalisés sur le terrain. Ce sont des activités du secteur primaire urbain, comme les petits élevages ou le maraîchage, et surtout les activités exercées à domicile, hors des regards (on trouve très peu de bijoutiers ou d'ivoiristes, comme lors du recensement des activités en milieu urbain de 1976) (1). D'autres activités ne sont pas soumises à la patente municipale, par exemple, les activités de fumage de poisson ou de la pêche (ces activités sont d'ailleurs très mal recensées dans les recensements sur le terrain).

En ce qui concerne les activités à domicile, notons tout d'abord que la vigilance des collecteurs d'impôts est au moins aussi grande que celle des meilleurs enquêteurs. D'autre part, certaines activités à domicile, effectuées dans un cadre domestique, ne relèvent pas de cette taxe ; par exemple, la transformation de produits agricoles et la préparation de plats ne seront taxées que lors de la phase finale de commercialisation du produit.

En définitive, le recensement des patentes municipales nous paraît satisfaisant pour une certaine catégorie d'établissements dans les secteurs secondaire et tertiaire. Il est très difficile de se faire une idée sur le caractère exhaustif de ce recensement, en l'absence de comparaison satisfaisante. Les quelques éléments de comparaison possible nous font penser que le recensement des établissements par les patentes municipales est, sous les réserves indiquées plus haut, d'assez bonne qualité.

c) Principaux résultats

Plus de 17 000 établissements ont été dénombrés par les patentes municipales dans les dix communes d'Abidjan. A ces établissements s'ajoutent les établissements modernes

(1) En 1976 a été réalisé un recensement de tous les établissements en milieu urbain défini comme l'ensemble des villes de plus de 10 000 habitants. Ce recensement, plus connu sous le nom de "recensement Château", du nom de son principal organisateur, est l'un des premiers de la sorte effectué en Afrique. Il a permis de dénombrer près de 30 000 établissements. Le questionnaire, assez lourd au demeurant, a surtout permis de connaître la sociologie des entrepreneurs (voir Ministère du Plan, Direction des Etudes et du Développement : Recensement des activités en milieu urbain, 4 tomes, juin 1977). C'est la seule opération à caractère exhaustif menée en Côte d'Ivoire sur le secteur non structuré, jusqu'au recensement de l'ONFP de décembre 1984.

qui ne sont pas soumis à cette taxe, soit 11 000 établissements en 1982 à Abidjan. Dans ces conditions, la ville d'Abidjan compte à cette date 28 000 établissements. Il en avait été recensé 14 770 en 1976, ce qui donne une progression annuelle du nombre d'établissements de l'ordre de 11 %, ce qui est légèrement supérieur au taux de croissance estimé de la population de la ville (1). Ce simple résultat est important, car il démontre un type d'évolution de l'activité économique qui, a priori, ne se fait pas au détriment des petits établissements. Cependant, on verra plus loin que la situation est très variable selon les branches d'activité.

Les établissements ont été classés par professions, puis regroupés en branches d'activité selon une nomenclature créée pour l'occasion. En effet, la nomenclature de la comptabilité nationale se révèle très peu pratique pour les activités du secteur non structuré. Il y a confusion entre des activités de réparation de matériels et de production d'objets en métal qui dans le secteur non structuré sont clairement distinctes. De plus, il nous paraissait important de distinguer clairement les activités de production de celles des services et des commerces, pour une analyse ultérieure, en particulier pour étudier l'évolution du nombre d'établissements selon les grands secteurs d'activité.

Le recensement des patentes municipales permettrait une analyse spatiale des petites activités dans la ville d'Abidjan, d'autant plus que, dans la plupart des communes, on connaît le quartier où sont exercées les activités. Toutefois, nous n'avons pas traité cette information, si bien que nous nous contenterons de quelques remarques générales sur la répartition des petits établissements par commune.

Il faut noter tout d'abord la part prépondérante du commerce dans toutes les communes sauf à Adjamé et au Plateau. A Adjamé, les activités de production l'emportent en raison du nombre élevé de tailleurs, de l'ordre de 750. La commune du Plateau, qui

(1) Il est probable que le taux de croissance de la population ait été surestimé (de l'ordre de 10 % par an depuis 1975). Il est certain en tout cas que la progression du nombre des établissements à Abidjan est supérieure à la croissance démographique. Le nombre moyen d'établissements pour 1 000 habitants aurait donc tendance à croître. Mais cette évolution est tellement différente selon les secteurs d'activité que ce nombre n'est pas significatif.

Tableau n° 1

ETABLISSEMENTS RECENSES PAR BRANCHES D'ACTIVITE

| Branche | Activité | Nombre | % |
|----------------------|-------------------------------------|--------|-------|
| 1. Production | | | |
| 1.1. | Secteur primaire | 163 | 0,9 |
| 1.2. | Agro-alimentaire | 169 | 1,0 |
| 1.3. | Textile et cuir | 3 697 | 21,5 |
| 1.4. | Travail du bois et ameublement | 610 | 3,6 |
| 1.5. | Travail des métaux | 230 | 1,3 |
| 1.7. | Ind. diverses et artisanat d'art | 172 | 1,0 |
| 1.8. | Chimie (plastique, savon) | 52 | 0,3 |
| 1.9. | Bâtiment, matériaux de construction | 222 | 1,3 |
| TOTAL PRODUCTION | | 5 315 | 31,0 |
| 2. Services | | | |
| 2.1. | Réparation | 730 | 4,3 |
| 2.2. | (Transports) | | |
| 2.3. | Restauration, bars, hôtels | 2 522 | 14,7 |
| 2.4. | Services aux personnes | 930 | 5,4 |
| TOTAL SERVICES | | 4 182 | 24,4 |
| 3. Commerces | | | |
| 3.1. | Commerces généraux | 6 449 | 37,6 |
| 3.2. à 3.4. | Commerces spécialisés | 1 221 | 7,1 |
| TOTAL COMMERCES | | 7 660 | 44,6 |
| TOTAL GENERAL | | 17 157 | 100,0 |

Tableau n° 2

REPARTITION DES PATENTES MUNICIPALES SELON
LE SECTEUR D'ACTIVITE PAR COMMUNE

(en pourcentage du total des établissements de chaque commune)

| Communes | Production | Services | Commerce | Nombre de patentes |
|---------------|------------|----------|----------|--------------------|
| | en % | | | |
| Plateau | - | 52,0 | 48,0 | 148 |
| Treichville | 21,1 | 7,5 | 71,4 | 2 110 |
| Marcory | 32,5 | 23,0 | 42,5 | 1 176 |
| Koumassi | 28,9 | 26,2 | 44,9 | 2 122 |
| Port-Bouët | 29,2 | 28,2 | 42,6 | 1 866 |
| Cocody | 28,1 | 6,0 | 65,9 | 637 |
| Adjamé | 45,8 | 20,5 | 33,7 | 2 028 |
| Attécoubé | 37,2 | 24,3 | 38,5 | 1 469 |
| Yopougon | 29,7 | 33,8 | 36,5 | 3 192 |
| Abobo-Gare | 30,2 | 29,2 | 40,6 | 2 410 |
| TOTAL ABIDJAN | 31,0 | 24,4 | 45,6 | 17 157 |

constitue le centre des affaires, ne compte quant à elle qu'un faible nombre de patentes de commerçants et de vendeurs de plats préparés, ces dernières étant classées dans les services de restauration.

Les activités commerciales sont relativement plus présentes dans les communes du centre d'Abidjan (Cocody, Treichville, Marcory). Les services sont plus nombreux dans les communes les plus excentrées (Abobo, Yopougon et Port-Bouët), que ce soit les services de réparation, la restauration ou les services aux personnes. Les activités de production et de services sont plus nombreuses dans la partie nord de la ville. Les communes d'Adjamé, Attiécoubé, Yopougon et Abobo-Gare, qui comptent 53 % des patentes municipales, rassemblent 59 % des activités de production et 61 % des services (1).

d) Les principales activités exercées

Les activités de production comprennent le secteur primaire (principalement la fabrication de charbon de bois), l'agro-alimentaire, le travail du textile et du cuir, le travail du bois et des métaux, quelques autres activités artisanales de transformation et enfin les activités liées à la construction.

Le secteur primaire est mal saisi par les patentes municipales (il en est de même dans les recensements ordinaires). Les 139 patentes municipales de charbonniers ne concernent probablement pas toutes des fours à charbon (d'autant plus que cette activité est interdite dans de nombreuses communes), mais simplement des dépôts (236 patentes municipales de commerce de charbon et de bois de chauffe ont par ailleurs été dénombrées et classées dans les activités commerciales). Par contre, les activités de l'agro-alimentaire exercées dans de petits établissements semblent mieux connues de cette façon : ce sont surtout des moulins à décortiquer qui entrent dans cette catégorie (139 patentes en tout). La décortiquerie artisanale de maïs et de manioc est ignorée de la comptabilité nationale. Les boulangeries artisanales ont à peu près disparu dans le périmètre d'Abidjan.

Le textile est la branche la plus représentée dans les petits établissements de production dénombrés par les patentes municipales. Toutefois, cette branche est en crise,

(1) Les ateliers de tailleurs constituent les deux tiers des activités de production. Les autres activités (menuisiers, travailleurs des métaux, etc.) sont relativement plus nombreuses dans les communes périphériques de la ville.

comme on le verra plus loin, et il semblerait que ce sont les étrangers qui en subissent le plus les conséquences. En effet, le nombre d'ateliers de tailleurs tenus par des Ivoiriens augmente encore légèrement, alors que c'est le mouvement inverse qui se produit pour les non Ivoiriens. Un tiers des tailleurs exerçant dans de petits établissements sont Ivoiriens (un tiers Burkinabe, le reste se répartissant en une dizaine de nationalités). On dénombre aussi des tapissiers (cette activité est de plus en plus exercée par des menuisiers qui trouvent là une spécialisation intéressante), et quelques matelassiers. Le travail du cuir est peu représenté (88 patentes seulement) dans des établissements localisés ; il est plus présent sur les marchés.

Le travail du bois et le travail des métaux sont les deux activités les mieux représentées dans le secteur de la production après les tailleurs, mais il s'agit d'activités en expansion. 610 établissements de menuiserie et fabrication de meubles ont été dénombrés (un tiers d'Ivoiriens, un tiers de Togolais) et 230 dans le travail des métaux (forgerons, ferrailleurs, tôliers, chaudronniers, ...). Ces activités sont concentrées dans le nord d'Abidjan, plus de la moitié étant situées dans les communes de Yopougon et d'Abobo-Gare.

Une mention particulière doit être faite des activités de la construction. Si les maçons ne sont pas représentés (les métiers de finition du bâtiment ne sont pas très nombreux non plus), car ils n'exercent pas leur activité dans un local, on notera en revanche le grand nombre de fabricants de matériaux de construction. Le développement de cette activité sous cette forme est récent et témoigne probablement d'un déplacement de la clientèle du secteur moderne vers les fabricants du secteur non structuré.

Les services représentent un peu moins du quart des établissements dénombrés. Les services comprennent les activités de réparation (730 patentes municipales), la restauration, avec les bars et "kiosques" à café (plus de 2 500 patentes municipales) et enfin les services aux personnes (930 patentes).

Les garages ne sont pas en très grand nombre (environ 200, avec 58 % d'Ivoiriens), cette forme d'activité étant souvent exercée soit dans des établissements plus modernes, soit au contraire en dehors de la vue des collecteurs (c'est-à-dire sans équipement stable). Par contre, le nombre d'établissements de réparation de matériels divers est relativement important (par rapport aux autres formes d'exercice de cette activité).

La restauration regroupe un établissement sur sept dénombrés par les patentes municipales. On trouve 943 restaurants et "maquis" (restaurants africains, typiques de la Côte d'Ivoire, situés le plus souvent dans des cours d'habitation, et souvent spécialisés dans quelques plats régionaux), 866 bars, buvettes et débits de boissons, et enfin 706 kiosques à café (tables sur tréteaux où est servi du café avec du pain-beurre, souvent par des Nigériens). Ces établissements sont relativement plus nombreux dans les communes périphériques : Port-Bouët, Koumassi, Yopougon et Abobo rassemblent les trois quarts de ces établissements, alors que ces communes ne comptent que 56 % des patentes municipales. A noter une prépondérance des femmes, presque toutes Ivoiriennes, dans la restauration (à l'exclusion des bars et kiosques).

Les services aux personnes sont surtout des coiffeurs, photographes et blanchisseurs. La coiffure pour femme est peu représentée, car c'est une activité qui est le plus souvent pratiquée sur les marchés ou dans des domiciles. Dans les établissements recensés par les patentes municipales, on trouve principalement des Ivoiriennes. La même activité pour les hommes est en majorité pratiquée par des Nigériens. Au total ce sont plus de 300 petits salons de coiffure qui ont ainsi été dénombrés, dont un quart de coiffure pour dames. Les Nigériens sont aussi les plus nombreux comme photographes. Les blanchisseurs recensés sont au nombre de 343, les trois quart étant Burkinabé. Mais cette activité des "fanicos" n'est pas saisie de façon satisfaisante par les patentes municipales, car il s'agit d'une activité qui n'est pas majoritairement pratiquée dans des établissements (il est probable, de plus, qu'à chaque patente correspondent plusieurs blanchisseurs indépendants).

La répartition par secteurs d'activité montre une nette prépondérance du commerce qui représente près de 45 % des établissements recensés. Mais pour les quatre cinquièmes de ces établissements, on ne spécifie pas de quel type de commerce il s'agit. Les petits commerces généraux ainsi dénombrés sont mauritaniens (28 %), burkinabé (22 %) et ivoiriens (18 %) en majorité. La part des Ivoiriens est significative d'une évolution récente qui voit apparaître une initiative des nationaux dans des activités dont ils étaient réputés se désintéresser. Elle est plus marquée pour les commerces alimentaires (un tiers d'Ivoiriens). Il faut souligner que la part des femmes est prépondérante et explique ces forts pourcentages (presque toutes les femmes responsables d'établissements sont Ivoiriennes). Cette évolution de l'ivoirisation concerne l'ensemble des activités non structurées.

II - LES INFORMATIONS D'ORIGINE ADMINISTRATIVE ET LA DELIMITATION DU SECTEUR NON STRUCTURE

a) Les informations d'origine administrative en Côte d'Ivoire

Les informations d'origine administrative permettent avant tout de connaître les entreprises du secteur moderne, les patentes municipales étant un cas particulier. Dans ce paragraphe, nous présenterons brièvement les principales sources administratives d'information sur les entreprises, afin de situer dans un ensemble plus vaste les petits établissements dénombrés par les patentes municipales.

Dans de nombreux pays, la principale source administrative d'information sur les entreprises provient des services fiscaux. En Côte d'Ivoire, l'utilisation des fichiers d'entreprises de la Direction Générale des Impôts dans un but de connaissance statistique est récente et a modifié la vision générale du monde des entreprises que l'on avait auparavant. En effet, le nombre d'entreprises contribuables est nettement plus élevé que le nombre des entreprises qui faisaient jusqu'ici l'objet d'un suivi statistique. On en dénombre plus de 15 000, alors qu'il n'y avait jamais plus de 3 000 entreprises susceptibles d'être suivies par les services statistiques par l'intermédiaire des enquêtes ou déclarations régulières (en premier lieu les documents comptables de fin d'exercice) ou d'autres sources d'information (Chambre d'Industrie, Ministère de l'Economie et des Finances, . . .).

Les entreprises enregistrées par les services des impôts sont celles qui font une déclaration d'activité, formalité normalement obligatoire. Nombre d'entre elles n'acquittent que la patente (par voie de rôle, ce qui est tout à fait différent de la patente municipale), qui touche les établissements. Le fichier des patentes de la Direction Générale des Impôts est donc un fichier d'établissements, qui est relié au fichier des entreprises contribuables. La déclaration d'activité est un acte volontaire dans la plupart des cas, qui témoigne d'une certaine adhésion de l'entrepreneur aux normes légales définies par la Puissance Publique, ou d'une nécessité pour lui de respecter ces normes pour un bon exercice de son activité.

Les fichiers d'entreprises et d'établissements provenant de l'Administration fiscale ne sont cependant pas très riches en informations statistiques. Le principal mérite de ces fichiers est de permettre l'identification d'un grand nombre d'entreprises, réparties selon la branche d'activité et la localisation, avec quelques autres informations. Mais on ne dispose

pas de grandeurs économiques et comptables, ni même du nombre d'emplois dans chaque entreprise. Si ces fichiers ont permis une extension du nombre des entreprises identifiées, ils ne constituent pas encore une source d'information statistique (1).

La source d'informations sur les entreprises la plus utilisée en Côte d'Ivoire est constituée par les documents comptables de fin d'exercice remis par les entreprises à l'administration : un exemplaire de ces documents est destiné à la Direction Générale des Impôts, un autre au service de la comptabilité nationale et un autre enfin va au service de la Centrale des Bilans qui édite une publication annuelle. Nous utiliserons par la suite l'appellation Centrale des Bilans pour désigner l'ensemble des documents comptables remplis chaque année par les entreprises. Ces documents rassemblent les informations provenant des bilans et comptes d'exploitation annuels des entreprises qui utilisent le Plan Comptable Ivoirien (normal ou simplifié). Entre 2 000 et 3 000 entreprises (2), selon les années, sont ainsi prises en compte (ces entreprises sont bien entendu toutes incluses dans les fichiers d'entreprises contribuables). La richesse des informations qu'on y trouve fait de la Centrale des Bilans le document de référence obligatoire sur le secteur moderne de l'économie. La comptabilité nationale utilise les informations de ces documents comptables (qui comprennent également des données statistiques sur la production et les consommations intermédiaires ventilées par produits) pour élaborer les comptes des sociétés et quasi-sociétés.

Les entreprises enregistrées dans la Centrale des Bilans constituent ainsi dans les analyses courantes en Côte d'Ivoire le secteur moderne de l'économie. C'est donc un critère de comptabilité qui définit ce dernier. Les entreprises qui respectent leurs obligations en matière de comptabilité, et donc qui utilisent le Plan Comptable légal, sont présentes

- - - - -

- (1) La Direction de la Statistique traite actuellement un fichier-répertoire des entreprises et établissements établi à partir des fichiers de l'Administration fiscale. Dans un premier temps, ce fichier ne constitue qu'un fichier d'identification (nom, adresses, . . .) des entreprises et établissements. Sa mise en place se heurte à de nombreuses difficultés.
- (2) A l'exception de l'agriculture pour laquelle les informations provenant de la Centrale des Bilans sont insuffisantes ; il en est de même pour le secteur des assurances, banques et autres institutions financières. En ce qui concerne les entreprises industrielles et du bâtiment, on utilise fréquemment les statistiques de la Chambre d'Industrie de Côte d'Ivoire qui portent sur un nombre un peu plus important d'entreprises, mais dont les informations sont beaucoup moins précises que celles en provenance de la Centrale des Bilans.

dans la Centrale des Bilans et par là même incluses dans le secteur moderne. On y trouve non seulement toutes les grandes entreprises (avec quelques exceptions notoires) mais aussi de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME), puisque deux tiers des entreprises ont un effectif employé inférieur à 50 et un quart un effectif inférieur à 10. On ne peut donc fixer un critère de taille (en nombre d'employés par exemple) qui délimite le secteur moderne et le secteur non structuré.

b) Délimitation des secteurs de l'économie à partir des sources administratives

Délaissant un moment l'information statistique, nous allons chercher à voir le champ que délimitent exactement ces différentes sources administratives, et quelle est la place des établissements recensés par les patentes municipales dans ce cadre.

L'une des difficultés majeures dans la préparation de recensements des établissements non structurés est la délimitation du secteur non structuré et du secteur moderne. La plupart des recensements menés ces dernières années ont choisi comme critère de différenciation une caractéristique de taille ou d'organisation qui, croit-on, a le mérite d'être visible ou évidente au premier abord (1). Lorsque la délimitation du champ couvert par le secteur non structuré suit un recensement exhaustif des établissements, un critère de taille (nombre d'employés) est alors choisi. Tous les établissements en deçà d'un certain seuil sont alors considérés comme faisant partie du secteur non structuré. Cela revient à définir ce secteur comme celui de la petite entreprise. Or, il est impossible de réduire la définition du concept de secteur non structuré à une caractéristique de taille, même si l'on sait que les entreprises de ce secteur sont en moyenne de petite taille (2).

- (1) C'est ainsi qu'ont été réalisées les enquêtes du B.I.T. dans les capitales d'Afrique francophone. Georges NIHAN écrit : "... en l'absence de critères opérationnels permettant de choisir les entreprises sur lesquelles devait porter la recherche, on a décidé de n'inclure dans le secteur informel que des entreprises fonctionnant dans des structures physiques dont la nature aussi bien que la localisation montrent à l'évidence qu'elles ne relèvent pas du grand secteur moderne" (Revue Tiers-Monde, tome XXI, n° 82, p. 266, 1980).
- (2) Cette question mériterait de plus amples développements, mentionnant notamment la difficulté de trouver un critère de taille comparable d'une activité à l'autre, de dénombrer les effectifs employés dans des entreprises comprenant de multiples petits établissements, ou de définir les travailleurs que l'on doit prendre en compte dans l'évaluation du nombre d'employés de l'établissement (le critère de taille n'aura pas la même signification selon qu'il sert à dénombrer uniquement le personnel permanent salarié ou l'ensemble des effectifs, y compris le personnel temporaire et les aides familiaux).

Lorsque l'on délimite le secteur non structuré de cette façon, il y a de fortes chances pour qu'y soient incluses des entreprises de petite taille par ailleurs comptées dans le secteur moderne, et que par contre ne soient pas comptées des entreprises de taille plus importante qui restent ignorées des services statistiques. Nous avons vu qu'en Côte d'Ivoire le quart des entreprises comptées par la Centrale des Bilans avait moins de 10 employés. D'autre part, les enquêtes réalisées auprès d'entreprises non structurées trouvent parfois des entreprises de plus de 10 voire, dans quelques cas, 50 employés. Il risque donc d'y avoir des doubles comptes ainsi que des omissions dès que l'on cherche à compléter les informations sur les entreprises modernes régulièrement suivies par la statistique par les résultats d'une enquête auprès des entreprises du secteur non structuré.

Dans le recensement des établissements en milieu urbain réalisé en 1976 en Côte d'Ivoire, il avait été prévu de ne pas soumettre les établissements déclarant tenir une comptabilité selon le Plan Comptable Ivoirien normal au questionnaire puisque l'on devait trouver tous les renseignements recherchés dans la Centrale des Bilans de l'année. Les résultats du recensement ont montré qu'il n'était pas possible de faire le lien entre les deux sources pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'une recensait les établissements alors que l'autre comptabilise les entreprises. D'autre part, il s'est avéré que de nombreux responsables d'établissements qui déclaraient tenir une comptabilité selon le Plan Comptable Ivoirien normal n'envoyaient pas leurs résultats à la Centrale des Bilans. Enfin, le traitement des données ne permettait pas d'intégrer des informations d'une autre provenance.

La solution choisie lors du recensement des établissements de 1976 pour délimiter le champ d'enquête nous paraît cependant judicieuse. Elle aurait pu être opérante si la liste des établissements des entreprises enregistrées à la Centrale des Bilans avait été fournie aux enquêteurs avant le déroulement des opérations de terrain. L'inscription des entreprises à une source administrative nous paraît en effet être le meilleur critère pour délimiter des champs d'enquête.

En fin de compte, l'intérêt premier des sources administratives est de délimiter le champ des entreprises connues des services fiscaux ou statistiques, champ qui correspond en général au secteur moderne. Afin d'éviter le flou qui caractérise la frontière entre secteur moderne et secteur non structuré dans les recensements de terrain, le critère d'inscription de l'entreprise sur le rôle des contribuables par exemple a le mérite d'être

simple, objectif et clair. Un plus grand intérêt des statisticiens pour les fichiers administratifs d'entreprises pourrait de plus le rendre facilement opératoire.

On objectera que le champ ainsi couvert n'est pas constant, ce qui est insatisfaisant pour le statisticien. Cet argument utilisé pour critiquer les définitions du secteur non structuré reposant sur des critères de non enregistrement par la comptabilité nationale par exemple pourrait tout aussi bien être appliqué au secteur des entreprises connues des services statistiques. En d'autres termes, si le champ couvert par le secteur non structuré n'est pas constant en raison de la plus ou moins grande efficacité des services statistiques ou fiscaux, il en est de même pour le champ couvert par le secteur moderne.

L'inscription d'une entreprise sur le fichier des entreprises contribuables n'est pas seulement le résultat d'une plus ou moins grande efficacité des services fiscaux, mais surtout celui d'une démarche de l'entrepreneur qui correspond pour lui à une nécessité. En d'autres termes, ce n'est pas tant parce qu'une entreprise apparaît sur le fichier qu'elle peut être considérée comme relevant du secteur moderne, mais c'est parce qu'elle a ou cherche à avoir certaines caractéristiques de modernité qui sont ici le respect des normes établies par l'Etat qu'elle accomplit ses obligations auprès de l'administration fiscale.

Dans ces conditions, les établissements recensés par les patentes municipales sont ceux qui n'ont pas ces caractéristiques, n'ont donc pas fait de déclaration d'activité et sont par conséquent inclus dans le secteur non structuré. L'intérêt du recensement des patentes municipales était donc de dénombrer un type d'établissements clairement délimité et faisant partie du secteur non structuré.

Toutefois, seuls les établissements sis dans un local et ayant pignon sur rue (1) sont soumis à la patente municipale. D'autres composantes du secteur non structuré y échappent et n'acquittent que des taxes quotidiennes (activités de rues ou sur les marchés) ou aucune taxe (activités à domicile, activités itinérantes).

Enfin, le secteur non structuré en milieu rural tient une place particulière.

(1) Ces établissements sont généralement signalés par une enseigne qui constitue une "publicité" indispensable au bon déroulement de l'activité. La vigueur du secteur non structuré peut être remarquée par l'extraordinaire développement de l'art des enseignes dans les villes africaines.

On peut ainsi établir une typologie des activités (non agricoles) en retenant un critère d'inscription administrative. Ce critère a plusieurs avantages : il permet tout d'abord de situer immédiatement les divers types dans les analyses actuelles, puisqu'il est établi à partir des sources d'information déjà utilisées. Ainsi, le secteur moderne "stricto sensu" correspond aux entreprises ayant une comptabilité selon le plan comptable ivoirien, tandis que le secteur intermédiaire (1) englobe la plupart des PME (mais pas toutes, certaines étant comptées dans les Centrales des Bilans), notamment celles qui sont suivies par des organismes d'assistance ou qui ont recours au système bancaire, ainsi que tous les commerces libanais.

Parmi les activités non structurées, celles qui sont exercées dans un local sont maintenant identifiées par les patentes municipales. Enfin, certaines activités ne peuvent, selon ce critère, être classées dans l'un ou l'autre secteur : domestiques, activités clandestines, etc. (2).

TYPOLOGIE DES ACTIVITES EN COTE D'IVOIRE

| Type | Critère d'enregistrement | Sous-catégories | Autres critères | Comptabilité |
|----------------------------------|--|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Secteur moderne (au sens strict) | Impôt : patente et bénéfices | Grandes entreprises | + de 50 salariés | Plan comptable "normal" ou simplifié |
| | | PME "modernes" | 50 salariés et moins | |
| Secteur intermédiaire | Impôt : patente et forfait | PME "intermédiaires" et "gros" artisans | (nombre et déclaration des salariés) | Autres formes non officielles |
| Activités non structurées | Impôt : patente municipale (liée au local) | localisées (ateliers petits commerces...) | selon le type de local ou le milieu | Rudimentaire ou pas de comptabilité |
| | Impôt : taxe de place ou aucun impôt | non localisées rues itinérantes marchés | | Aucune comptabilité |
| | Aucun enregistrement | à domicile rurales | | |

- (1) Le secteur intermédiaire comprend les entreprises ayant fait une déclaration d'activité mais ne tenant pas de comptabilité selon le plan comptable ivoirien ; ces entreprises sont en général soumises au forfait à la place de l'impôt sur les bénéfices.
- (2) Contrairement à ce que déclare une partie de la littérature sur le secteur non structuré, influencée en cela par les théoriciens de la marginalité, on ne saurait confondre activités non structurées et activités clandestines ou illégales. Tout d'abord, les activités non structurées que nous décrivons en Afrique sont exercées au vu de tous ; d'autre part, la dissimulation ou l'exercice illégal, ainsi que les transferts illégaux, ne sont pas spécifiques à l'un ou l'autre secteur ; peut-être sont-ils plus courants dans le secteur moderne.

III - ENSEIGNEMENTS DU RECENSEMENT DES PATENTES MUNICIPALES A ABIDJAN

Si le recensement des patentes municipales présente de nombreuses imperfections, il n'en faut pas négliger pour autant les informations intéressantes qu'il fournit. Au delà du simple comptage de petits établissements apparaît une image de la structure de l'économie abidjanaise qui n'était pas disponible auparavant. Mais, surtout, il permet de mettre en place une définition du secteur non structuré acceptable conceptuellement tout en étant opératoire.

a) Informations statistiques et économiques

Le simple dénombrement des petits établissements à Abidjan, complétant le comptage des entreprises effectué à partir du fichier des entreprises contribuables nous donne une idée de l'évolution de la structure de l'économie de la ville, de la dynamique de la création des emplois et du poids du secteur non structuré, tout cela par branches d'activité (1). Ce recensement a fourni des informations qui n'existaient pas auparavant et qui, bien qu'imparfaites et insuffisantes, apportent un éclairage nouveau sur certains aspects de l'économie locale.

Tout d'abord, il faut remarquer que la croissance de l'offre de travail n'est rendue possible que par une croissance très forte du nombre d'établissements du secteur non structuré. Alors que la comparaison des statistiques de population active et d'emplois du secteur moderne laisse apparaître un décalage grandissant (2), le fait de constater que le nombre d'établissements du secteur non structuré croît à une vitesse supérieure à celle de la population disponible pour l'emploi implique une importance croissante du secteur non structuré pour l'emploi dans la ville. Le recensement des patentes municipales a permis de confirmer ces faits.

(1) Nous nous en tenons à des résultats sur Abidjan, mais vu le poids de la ville dans l'économie du pays, il va de soi que de tels résultats influencent la vision de l'économie ivoirienne toute entière. En ce qui concerne le poids du secteur non structuré dans l'économie nationale, d'autres travaux ont montré que, dans les villes de l'intérieur, l'importance de ce secteur pour l'emploi était tout autant sinon plus décisive (voir par exemple LOOTVOET, 1985 : Artisanat et commerce autour d'un complexe industriel, ORSTOM, Abidjan).

(2) Voir à ce sujet X. OUDIN : Population et emploi non structuré en Côte d'Ivoire, AMIRA n° 51, juin 1986.

Toutefois, il ne permet pas d'en conclure que la part de l'emploi dans le secteur non structuré est grandissante. En effet, il se peut qu'à une croissance rapide du nombre d'établissements du secteur non structuré corresponde une diminution du nombre moyen d'emplois par établissement. Ce fait est même probable puisque ce sont les établissements commerciaux, avec un nombre moyen d'emplois par établissement plus faible que dans les branches de la production –d'après le recensement de 1976–, qui ont augmenté le plus rapidement (le taux de croissance du nombre d'établissements des branches de la production étant plus faible que celui de la population active).

L'emploi dans le secteur moderne a stagné entre 1978 et 1982, alors que la population active d'Abidjan continuait à croître à un rythme avoisinant 10 %. Pendant cette période, le secteur non structuré s'est développé à vive allure, aussi bien en ce qui concerne les petits établissements que les activités de rues ou à domicile, sans que l'on sache pour autant mesurer l'impact de ce développement sur l'emploi (1).

Le recensement des patentes municipales a aussi montré une croissance très diversifiée selon les branches d'activité. Tout d'abord, la très forte croissance des commerces est un élément nouveau qui tranche sur la tendance de la période précédente. Cette multiplication des commerces au détriment des établissements de production est inquiétante et suscite de nombreuses questions, d'autant plus que le marché ivoirien semble de plus en plus pénétré par des produits importés, qui concurrencent les produits industriels et artisanaux locaux. Cette évolution des commerces est à rapprocher de la stagnation du nombre d'établissements de couture (alors que la période 1967–1976 avait vu une très forte croissance de cette branche), stagnation complémentaire de celle des entreprises industrielles, et qui semble devoir s'expliquer par des importations beaucoup plus importantes (et illégales) de vêtements.

Par contre, les activités de transformation du bois et ameublement ont connu une rapide expansion que rien ne laissait prévoir. Cette croissance du nombre d'ateliers, si elle correspond à une croissance de la production, s'explique-t-elle par un déplacement du

(1) D'autres éléments laissent penser que l'emploi sur les marchés ou dans les rues, ainsi que les activités à domicile, a connu une croissance très rapide. Une certitude demeure, c'est que l'emploi non salarié augmente plus rapidement à Abidjan (ainsi que dans toute la Côte d'Ivoire) que l'emploi salarié.

marché du secteur moderne vers le secteur non structuré ? Cette question mérite également d'être posée à propos des activités du bâtiment. Alors que les entreprises modernes débauchaient massivement entre 1978 et 1982, les fabricants de matériaux de construction informels se multipliaient, ce qui témoigne d'une bonne activité du bâtiment dans le secteur non structuré (1).

Il est intéressant d'étudier l'évolution du nombre d'établissements depuis 1967, date du premier recensement d'établissements à Abidjan. Il n'est pas possible, pour effectuer cette comparaison, d'isoler les seuls établissements "localisés" et non structurés qui correspondent au type d'activité dénombré par les patentes municipales. En effet, cette typologie que nous avons élaborée à l'aide des sources administratives ne peut être utilisée pour les recensements précédents qui n'avaient pas prévu de distinction entre les divers types d'établissements. La comparaison est donc effectuée sur l'ensemble des établissements, ce qui revient pour l'année 1982 à additionner les établissements du fichier des patentes (secteurs moderne et intermédiaire) avec les établissements dénombrés par les patentes municipales (ces derniers ont été présentés dans le tableau n° 1).

Un autre enseignement majeur du recensement des patentes municipales à Abidjan concerne l'ivoirisation des établissements dans le secteur non structuré. Dans le contexte politique ivoirien, l'ivoirisation est un domaine très sensible, particulièrement en temps de crise. Le gouvernement reste assez prudent en la matière, mais il arrive que de brusques décisions d'ivoirisation dans telle ou telle profession soient prises sans que l'on en connaisse véritablement le contexte et les conséquences (par exemple, interdiction –levée par la suite– de la pêche pour les étrangers à Kossou, interdiction en 1985 de l'exercice de la profession de charbonnier pour les étrangers). Or, les résultats du recensement des patentes municipales montrent que l'ivoirisation progresse dans toutes les branches d'activité, y compris dans celles dont les Ivoiriens étaient réputés se désintéresser (le commerce). Sur l'ensemble des établissements (secteurs moderne, intermédiaire et non structuré), on obtient l'évolution retracée dans le tableau 4.

(1) Voir à ce sujet Alain JOUHANNEAU, 1984 : Bâtiment et travaux publics, les effets sur la production manufacturière, tâcherons et entreprises industrielles, ORSTOM, Direction du Plan, Abidjan.

Tableau n° 3

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS A ABIDJAN DE 1967 A 1982

| Activité | recensements | | | croissance annuelle % | | |
|---|---------------|--------------|--------------|-----------------------|-------------|------------|
| | 1982 | 1976 | 1967 | 67-76 | 76-82 | 67-82 |
| 1. Production | | | | | | |
| 1.1. Secteur primaire | 246 | 79 | 256 | | | |
| 1.2. Agro-alimentaire | 348 | 281 | 533 | | | 3,2 |
| 1.3. Textile et cuir | 4 130 | 4 016 | 1 574 | 11,2 | 0,4 | 6,6 |
| 1.4. Travail du bois et ameublement | 906 | 524 | 369 | 4,1 | 8,9 | 6,1 |
| 1.5. Travail des métaux, ind. mécan. et électr. | 378 | 181 | 104 | 6,5 | 12,2 | 8,9 |
| 1.7. Ind. diverses et artisanat d'art | 382 | 287 | 187 | 5,0 | 4,6 | 4,8 |
| 1.8. Chimie (plastique, savon) | 136 | 42 | 57 | | | 5,9 |
| 1.9. Bâtiment, matériaux de construction | 1 299 | 165 | 162 | | | 14,7 |
| TOTAL PRODUCTION | 7 825 | 5 557 | 3 242 | | | |
| total significatif (nc s. primaire et fumage) | <u>7 579</u> | <u>5 356</u> | <u>2 496</u> | <u>8,4</u> | <u>5,6</u> | <u>7,2</u> |
| 2. Services | | | | | | |
| 2.1. Réparation | 960 | 960 | 548 | 6,6 | 0,0 | 3,8 |
| 2.2. Transports (services auxiliaires) | 329 | 91 | ND | | 22,2 | |
| 2.3. Restauration, bars, hôtels | 3 077 | 1 248 | 784 | 5,4 | 15,1 | 9,4 |
| 2.4. Services aux personnes, santé, loisirs | 1 515 | 965 | 712 | 3,5 | 7,3 | 5,1 |
| 2.5. Services aux entreprises | 856 | 161 | 152 | 0,7 | 29,8 | 12,0 |
| 2.6. Banques, assurances, immobilier | 216 | 68 | 22 | | | |
| TOTAL SERVICES | 6 953 | 3 493 | 2 218 | | | |
| total significatif (nc 2.2. et banques) | <u>6 408</u> | <u>3 334</u> | <u>2 196</u> | <u>4,9</u> | <u>10,7</u> | <u>7,3</u> |
| 3. Commerces | | | | | | |
| 3.1. Commerces généraux | 9 765 | 2 546 | 1 846 | | | |
| 3.2. à 3.4. Commerces spécialisés, import | 3 724 | 3 157 | 2 551 | | | |
| TOTAL COMMERCES | <u>13 489</u> | <u>5 703</u> | <u>4 397</u> | <u>3,0</u> | <u>14,4</u> | <u>7,7</u> |
| TOTAL GENERAL | 28 267 | 14 771 | 9 857 | 5,2 | 10,6 | 7,4 |

Les taux de croissance sont calculés uniquement pour les activités recensées de façon comparable de 1967 à 1982. Par exemple, les établissements de fumage, recensés en 1967 mais pas en 1982 n'ont pas été pris en compte dans le calcul des taux de croissance pour l'ensemble de la production (il en est de même pour tout le secteur primaire et, dans les services, pour les transports et les banques). Pour le commerce, seul est significatif le calcul sur l'ensemble, les nomenclatures précises étant trop différentes d'un recensement à l'autre. Les taux sont calculés en prenant comme référence le milieu de la période d'enquête, ce qui donne 8,8 années de 1967 à 1976 et 6,4 années de 1976 à 1982.

Tableau n° 4

POURCENTAGE D'ETABLISSEMENTS APPARTENANT A DES IVOIRIENS

| | 1967 | 1976 | 1982 |
|--|------|------|------|
| Production et réparation | 26,2 | 26,7 | 39,2 |
| Services (sauf réparation et transports) | 19,8 | 25,1 | 41,6 |
| Commerce | 14,0 | 18,5 | 24,6 |
| Ensemble des établissements | 19,2 | 23,2 | 33,3 |

Notons que, pour les seuls établissements non structurés, l'ivoirisation est légèrement moins élevée (28,9 % en 1982). Toutefois, et bien qu'il n'y ait pas de comparaison possible sur ce type d'activité, on sait que l'ivoirisation y progresse (c'est très net dans la branche textile, dont la grosse majorité des établissements est informelle). On ne peut plus écrire comme naguère que le secteur non structuré d'Abidjan est le fait des étrangers, et que son dynamisme s'explique par l'ampleur des migrations. L'idée d'un secteur moderne dominé par les Ivoiriens ainsi que par les capitaux occidentaux et distinct d'un secteur non structuré aux mains de migrants des pays voisins est simpliste et, si elle était fondée il y a une dizaine d'années, elle ne peut plus être accréditée par les données plus récentes.

D'autre part, il n'y a plus guère de professions réservées à une ethnie, même s'il reste des tendances à la spécialisation. Dans la littérature sur le secteur non structuré, il est souvent fait cas de réservation de professions aux membres d'une même ethnie et parfois d'une même caste, certains métiers étant fermés à ceux qui sont extérieurs au groupe. L'évolution du secteur non structuré à Abidjan montre que de telles situations ne sont plus aussi nettement affirmées que dans le passé.

Toutes ces informations soulèvent davantage de questions qu'elles n'apportent de réponses. Mais il faut être conscient que dans un contexte d'ignorance du secteur non structuré, les quelques informations que l'étude des sources administratives a apportées sont précieuses.

b) Les recensements administratifs dans un système d'information

Le recensement des patentes municipales à Abidjan complète une étude des entreprises du fichier des contribuables qui avait déjà permis une extension considérable du champ des entreprises connues. Ces deux études réunies permettent de dénombrer l'ensemble des entreprises, modernes ou non structurées. Le champ couvert de la sorte est comparable à celui des recensements effectués en 1976 et 1967 (voir ci-dessus tableau n° 3).

Ces investigations ne remplacent certes pas un recensement sur le terrain, et n'apportent pas toutes les informations d'un tel recensement, mais elles le complètent et devraient être intégrées dans tout système d'information permanent sur le monde des entreprises.

La principale raison qui milite en faveur d'une prise en compte des renseignements administratifs est bien entendu une raison matérielle. Il est difficile d'envisager un recensement exhaustif des établissements trop souvent, et même quasiment impossible de s'assurer d'une périodicité régulière pour ce type d'opération. Les dénombrements d'établissements par des sources administratives peuvent par contre être faits tous les ans, sans difficultés particulières. Afin que de tels dénombrements puissent être vraiment porteurs d'informations, plusieurs conditions doivent cependant être réunies.

Tout d'abord, la couverture des diverses sources administratives doit être connue, et une catégorisation des établissements ou entreprises opérée en fonction de ces sources. Cela évitera de se trouver avec des recensements ou dénombrements d'origine diverse que l'on ne peut comparer. D'autre part, il faut s'assurer qu'aucun type d'entreprises n'échappe pour une raison ou une autre (par exemple les entreprises exonérées de tel ou tel impôt) aux sources utilisées.

Il faut que, lors du prochain recensement d'établissements sur le terrain, soit mené (avec la même période de référence) un recensement par les sources administratives. Cette comparaison permettra de connaître et de mesurer les lacunes de ce type d'information et d'en tenir compte dans les recensements administratifs ultérieurs.

Enfin, il faudrait pouvoir identifier a priori les établissements ou entreprises connues dans les sources administratives, avant de commencer des opérations sur le terrain, en n'excluant jamais, lorsque le recensement ne s'applique qu'à des entreprises d'une certaine catégorie –par exemple, entreprises de moins de n employés, qui sont exclues de l'enquête régulière sur les entreprises de n et plus employés– que des entreprises ou établissements dûment identifiés. Mieux vaut recenser des entreprises qui pourront par la suite être écartées en fonction de certains critères que de risquer des omissions.

En définitive, les sources administratives devraient faire partie de tout système permanent d'information sur les entreprises (sauf, bien sûr, si les services statistiques sont suffisamment fournis pour pouvoir s'en passer), un peu comme l'état-civil fournit des informations aux démographes entre deux recensements de la population.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Service de Coopération

S O M M A I R E

N° 47 - Septembre 1986

ISSN 0224-098 X

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| - Editorial | 3 |
| - Xavier CHAROY, Gérard WINTER Statistiques et politiques alimentaires | 5 |
| - Xavier CHAROY A propos des enquêtes légères | 19 |
| - André NGASSAM L'enquête budget-consommation du Cameroun de 1983-1984. Présentation générale et description de la technique de mise à jour de la base de sondage | 23 |
| - Justin ADJIKOUIN, Eric BABUT et Nestor WADAGNI Méthodologie de l'enquête budget-consommation de la République Populaire du Bénin | 41 |
| - Xavier OUDIN Petits établissements et secteur non structuré à Abidjan. Un dénombrement par le fichier des patentes municipales | 65 |

*STATECO : Bulletin de liaison non officiel des Statisticiens et Economistes
exerçant leur activité dans les pays du Tiers-Monde.*

*Directeur de la Publication : Xavier CHAROY
Rédacteur en Chef : Michel BLANC
Assistante de Rédaction : Annie VLAVONOU
Secrétariat de la revue : I.N.S.E.E. - Service de Coopération
18 boulevard Adolphe Pinard
75675 PARIS CEDEX 14*

Tirage : 1 200 exemplaires